REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

PRÉFECTURE DU RHONE
Reçu le 22 MAI 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 mai 2017**

Compte rendu affiché le **24 mai 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 mai 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Batoul HACHANI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA, Nawelle CHHIB, Nordine GASMI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.05.0736
Communication sur les tarifs du conservatoire municipal de musique et de danse

RAPPORT DE MADAME LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Le projet du conservatoire comprend trois axes principaux et complémentaires :
1/ Il s'inscrit pleinement dans le projet politique de la ville en faveur de l'éducation des jeunes. Pour cela, il développe deux volets

- L'éducation artistique, en complémentarité à l'éducation générale et en partenariat avec ses différents acteurs, quelle que soit la filière empruntée (enseignement général, enseignement professionnel, enseignement supérieur ou enseignement spécialisé) ;
- L'enseignement artistique qui donne la possibilité aux vaudais qui le veulent de chercher l'excellence dans une pratique artistique exigeante.

2/ Sa volonté d'être ouvert à l'ensemble de la population vaudaise en créant des espace de rencontre entre les enseignements artistiques développées au sein du conservatoire et les différentes expressions artistiques présentent sur le territoire (pratique innovantes des jeunes, expression des différentes esthétiques musicales des habitants, ...)

3/ L'animation de la cité, notamment par des prestations d'élèves et d'enseignants mais également par l'accueil d'artistes et de formations en concert ou en résidence.
Pour accomplir ces missions, il dispose de moyens importants.

1- les données générales du conservatoire

1- Les moyens

Données budgétaires
Le budget global de fonctionnement est de 1 319 038 € pour l'année 2015. Il représente 20 % du budget culturel. Sa répartition est la suivante :
→ 1 070 493 € : ville de Vaulx-en-Velin, soit 81,1 % du budget global ;
→ 160 820 € : Métropole du grand Lyon, soit 12,2 % du budget global ;
→ 87 725 € : Les recettes usagers.

Le nombre d'élèves en novembre 2016 s'élevait à 538. Le coût par élève est de 2 452 € par an qui peut se décomposer comme suit :
→ 1 990 € à la charge de la ville ;
→ 299 € à la charge de la Métropole ;
→ 163 € à la charge de l'usager.

Moyens humains
Les moyens humains administratifs représentent 7 postes équivalent temps plein (ETP) : 2 postes d'accueil/secrétariat ;
1 poste de responsable administratif ; 2 postes de gardiens ; 2 postes d'agents d'entretien.
Un poste de directeur à temps plein.
Les moyens humains pédagogiques : 27 postes d'enseignants pour 22 ETP avec 22 de ces agents qui sont des agents titulaires (81 %). Cela représente 424h de cours hebdomadaires dont 369h (87 %) sont effectuées par des enseignants titulaires.

2- L'impact sur la population locale

Enseignements dispensés

Le projet pédagogique est construit autour de l'enseignement des instruments acoustiques auquel il faut ajouter l'enseignement des Musiques actuelles amplifiées ainsi que celui de la danse.

- Eveil commun musique et danse : 57 élèves ;
- L'enseignement de la danse classique : 46 élèves ;
- Les Musiques actuelles amplifiées : 65 élèves ;
- L'enseignement des instruments acoustiques : 395 élèves

Les élèves

Sur les 538 élèves inscrits, 473 sont vaudais (88 %)

Tableau synthétique de l'impact du conservatoire sur la population locale

Répartition des élèves	**0 à 3 ans**	**4 et 5 ans**	**6 à 10 ans**	**11 à 14 ans**	**15 à 17 ans**	**18 à 24 ans**	**25 à 29 ans**	**30 ans et +**	**TOTAL**
Vaudais	-	36	184	138	35	17	12	51	473
Population totale (INSEE 2013)	3 667	1 651	3 675	2 407	1 750	4 375	3 224	23 338	44 087
Taux de pénétration	-	2,18%	5%	5,7%	2%	0,38%	0,37%	0,21%	1,07%

Les conservatoires classés touchent en moyenne **2 %** de la population (source : ministère de la culture et de la communication)

Un focus a été demandé sur l'impact du conservatoire (crc) dans les écoles élémentaires de la ville (ordre croissant en fonction du pourcentage) :

→ Beauverie : 313 élèves, 1 élève inscrit au crc ;
→ Vilar : 347 élèves, 2 élèves inscrits au crc ;
→ Gagarine : 306 élèves, 2 élèves inscrits au crc ;
→ Makarenko A et B : 624 élèves, 7 inscrits au crc ;
→ Curie : 209 élèves, 3 inscrits au crc ;
→ King A et B : 324 élèves, 5 élèves inscrits au crc ;
→ Neruda : 127 élèves, 2 élèves inscrits au crc ;
→ Garcia Lorca : 232 élèves, 4 élèves inscrits au crc ;
→ Croizat : 287 élèves, 4 élèves inscrits au crc ;
→ Mistral : 350 élèves, 17 élèves inscrits au crc ;
→ Langevin : 346 élèves, 19 élèves inscrits au crc ;
→ A. France : 150 élèves, 10 élèves inscrits au crc ;
→ Wallon : 273 élèves, 20 élèves inscrits au crc (dont 12 sur un dispositif in situ) ;
→ Grandclément : 299 élèves, 22 élèves inscrits au crc ;
→ Courcelles : 293 élèves, 22 élèves inscrits au crc (dont 15 sur un dispositif in situ).

Constat : le taux de pénétration du conservatoire sur les élèves du CP au CM2 scolarisés sur la ville est faible (3,4%).

Aujourd'hui, il est demandé au conservatoire de s'ouvrir plus largement à l'ensemble de la population locale. Pour que cette ouverture puisse se faire, il est indispensable de prendre en compte l'accessibilité financière de l'équipement. Une réflexion sur les tarifs s'est alors avérée indispensable et prioritaire.

II- Les tarifs du conservatoire et la comparaison avec les autres établissements de la Métropole

La tarification du conservatoire

Le conservatoire n'a pas de tarification sociale, mais une tarification fixe et identique pour tous. La seule distinction qui existe différentie les « Vaudais » et les « extérieurs ». Elle ne concerne que le coût de l'inscription, le coût de la location d'instrument est identique. Plusieurs tarifs sont appliqués en fonction de l'activité (voir fiche des tarifs jointe) mais le coût de référence sera celui du cursus normal d'apprentissage instrumental : cours d'instrument, formation musicale et pratique collective quand elle existe. Il permettra la comparaison avec les autres tarifs des conservatoires de la Métropole.

- Pour les vaudais : 173,50 € d'inscription à l'année et une location éventuelle d'instrument de 164,50 € à l'année, soit un total pour certains de 338 € ;
- Pour les extérieurs : 260 € d'inscription à l'année et une location éventuelle d'instrument de 164,50 € à l'année, soit un total pour certains de 424,50 € ;

La comparaison avec les autres établissements de la Métropole

- Un élément tiré de l'état des lieux de l'enseignement artistique de la Métropole de Lyon : 79 % des conservatoires de statut public appliquent une tarification variable adossée au quotient familial.
- Une comparaison avec les sept conservatoires de la métropole de Lyon ayant le même classement (crc) que celui de Vaulx-en-Velin : 6 appliquent une tarification sociale, 2 une tarification fixe.

Les conservatoires avec une tarification sociale	
Meyzieu	Majolans : min 70 € max 330 € Extérieurs : min 87 € max 412 €
Chassieu	Chasseland : min : 60 € max 234 € extérieurs : min : 198 € max : 321 €
Saint-Priest	San Priots : min 93 € max : 327 € Ext: - 26 ans 495 € +26 ans : 825 €
Sainte-Foy-Lès-Lyon	fidésiens : min 54 € max 636 € Extérieurs : 714€
Feyzin	Feyzinois : de 60 à 350 €
Givors	Givordins : tarification au QF Extérieurs : tarification forfaitaire.
Les conservatoires à tarification fixe	
Saint-Fons	Saint-Foniards : 140 € Extérieurs : 265 €
Vaulx-en-Velin	Vaudais : 173,5 € Extérieurs : 260 €

III- Perspectives

Au vue de ces différents éléments, une proposition de tarifs pour le conservatoire sera faite lors du prochain conseil municipal. Elle sera attentive à :

- Permettre l'accès du conservatoire à l'ensemble de la population vaudaise, quel que soit le niveau de ressources financières des ménages ;
- Accroitre la lisibilité de la grille tarifaire ;
- Maintenir une distinction entre les habitants de la ville et les extérieurs ;
- Encourager l'inscription des nouveaux inscrits ;
- Prendre en compte le nombre de personnes d'une même famille inscrites au conservatoire.

En conséquence, je vous propose :

➢ Prendre acte de cette communication sur la tarification du Conservatoire de musique et de Danse.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

➢ Prend acte de la communication faite sur la tarification du Conservatoire de musique et de Danse.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY

TARIFS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR
2013-2016

LETTRE CODE	MONTANT TOTAL	Droit annuel d'inscription (mai/ juin)	Paiement du solde en une fois (septembre)	Ou paiement par trimestre		
				Septembre	Janvier	Avril
A	3,00 €		3,00 €			
B	6,00 €		6,00 €			
C	14,50 €		14,50 €			
D	29,00 €		29,00 €			
E	58,00 €		58,00 €			
E'	58,00 €	20,00 €	38,00 €			
F	87,00 €	20,00 €	67,00 €			
F'	87,00 €	20,00 €	67,00 €	29,00 €	29,00 €	9,00 €
G	155,00 €		155,00 €			
H	164,50 €		164,50 €	55,00 €	55,00 €	54,50 €
I	173,50 €	20,00 €	153,50 €	58,00 €	58,00 €	37,50 €
J	260,00 €	20,00 €	240,00 €	87,00 €	87,00 €	66,00 €
K	347,00 €	20,00 €	327,00 €	116,00 €	116,00 €	95,00 €

CURSUS

Les publics concernés sont précisés par le Règlement Intérieur Livre 1 chapitre VI article B1.
Application de ce droit d'inscription : Règlement Intérieur Livre 1 chapitre VI article B2.

Inscription individuelle
tarif I : élèves vaudais,
tarif J : élèves non vaudais conformément au règlement intérieur livre 1 titre VI article B1.

Inscription collective pour les groupes constitués : « JAZZ / MAA »
tarif K : groupes constitués de publics vaudais,
tarif K : groupes composés de deux Vaudais minimum et de non Vaudais + **tarif I** par musicien non vaudais.

Exonérations

- Par conventionnement pour les élèves des CHAM du collège Henri Barbusse. Ils doivent cependant s'acquitter du montant de l'inscription pour les activités suivies à titre volontaire non incluses dans ladite convention ;
- des enseignants du conservatoire et les animateurs des structures éducatives municipales de la ville dans le cadre de la formation professionnelle continue.

ATELIERS (fonctionnement de début octobre à fin mai)

Ateliers ponctuels ou répartis sur l'année et stages thématiques
tarif C : pour 2 à 3 heures de stage ou 1h30 de cours par élève ou conseils PMC par groupe,
tarif D : pour 4 à 6 heures de stage ou 3 heures de cours par élève ou conseils PMC par groupe,
tarif E : pour 10 à 12 heures de stage ou 6 heures de cours par élève ou conseils PMC par groupe,
tarif F : pour 18 heures préparation au Bac Musique par élève ou conseils PMC par groupe.

Ateliers 12 à 13 séances / année, soit 1h tous les quinze jours
tarif E' : par élève, pour les publics vaudais et professeurs des écoles en atelier guitare / élèves GACO / élèves ENTPE / élèves de l'école d'architecture,
tarif F' : par élève, public non vaudais.
Ateliers 24 à 26 séances / année, soit 1h hebdomadaire ou 2h tous les quinze jours.
tarif F' : pour l'année scolaire par élève enfants vaudais de moins de 15 ans inclus,
tarif F : pour l'année scolaire par élève pour les professeurs des écoles / atelier guitare / élèves GACO / élèves ENTPE / élèves de l'école d'architecture,
tarif I : par élève, enfants non vaudais et adultes de plus de 16 ans inclus.

Ateliers Partenariaux de Proximité
tarif E' : par élève pour l'année scolaire « public MJC »,
tarif E' : par élève pour l'année scolaire public Jazz/MAA de 12 ans à 15 ans inclus « Centre social du Grand Vire ».

Exonérations

- Par conventionnement pour les élèves des CHAM du collège Henri Barbusse, lesquels doivent cependant s'acquitter du montant de l'inscription pour les activités suivies à titre volontaire non incluses dans ladite convention ;
- par convention pour les élèves des ateliers « études du soir » des écoles Henri Wallon, Angelina Courcelles et Ambroise Croizat (en préfiguration) ;
- les enseignants du conservatoire et les animateurs des structures éducatives municipales de la ville dans le cadre de la formation professionnelle continue.

PRATIQUE MUSICALE COLLECTIVE SEULE

tarif E' : tout public.
Exonération pour les membres de l'Association Musicale non-inscrits aux formules ateliers et/ou cours, participant aux actions concertées prévues dans le cadre de la convention du 10 septembre 2002.

MISE À DISPOSITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Les formalités sont précisées par le Règlement Intérieur Livre 1 chapitre VII article C8.
tarif H : location,
tarif G : de participation forfaitaire par sinistre en cas de dommage, perte ou de vol (franchise),
tarif D : de participation aux frais d'utilisation pour les parents d'élèves des « études du soir » et des CHAM du collège Henri Barbusse correspondant aux frais occasionnés par l'utilisation des instruments / matériels.
Exonérations

- les parents d'élèves des « études du soir » et des CHAM du Collège Henri Barbusse,
- dans le cadre de l'utilisation hors cours par les élèves pour les besoins de la pratique collective (clarinette basse, saxophone baryton, flûte en sol…),
- dans le cadre de l'utilisation concertée des instruments avec l'Association Musicale prévue à la convention du 10 septembre 2002,
- dans le cadre de l'utilisation ponctuelle et exceptionnelle par un enseignant.

MISE À DISPOSITION DES SALLES

Les formalités sont précisées par le Règlement Intérieur livre 1 chapitre VII article C1.

tarif A : de l'heure pour les groupes de PMC constitués exclusivement d'élèves du conservatoire en recherche d'un lieu de répétition, pour leur faciliter un travail en autonomie demandé dans le cadre des cours organisés à l'année, sur une longue période, ou en autonomie intégrale

tarif B : de l'heure :

- pour des groupes de PMC hors conservatoire constitués de public comprenant des Vaudais à raison de deux musiciens minimum pour les groupes MAA ou 80 % de l'effectif global pour les autres esthétiques,
- pour les compagnies de danse utilisant par convention le studio Carmagnole.

Exonérations

- pour les élèves du conservatoire, à titre individuel, ne pouvant travailler leur instrument à domicile ou en attente entre deux cours,
- pour les groupes occasionnels de PMC constitués exclusivement d'élèves du conservatoire dans le cadre des cours, sur un projet précis à la demande et sous la responsabilité d'un professeur,
- par convention pour les activités de PMC de l'Association Musicale,
- pour les enseignants du conservatoire dans le cadre de la préparation de leurs cours,
- pour les groupes composés exclusivement de personnels territoriaux de la ville de Vaulx-en-Velin.

BOURSE D'ÉTUDES

L'attribution de ces bourses est précisée par le Règlement Intérieur chapitre V page 6.

- En cas d'inscription au cursus général des études, une bourse, correspondant à l'exonération du droit d'inscription d'un trimestre scolaire et au maintien du montant de la mise à disposition d'un instrument indiqué à l'article B3 pour l'année scolaire, est attribuée aux parents des enfants des ateliers instrumentaux « études du soir » s'ils continuent le même instrument et à ceux ayant terminé leurs études en fin de 3ème CHAM.
- Une bourse, correspondant à l'exonération du droit d'inscription et de la location d'un instrument mis à disposition par le conservatoire de un à trois trimestres scolaires, est attribuée aux familles repérées en situation financière temporairement très difficile sur décision de la commission d'attribution.